Formulaire de demande de déneigement d'une voie privée pour une personne empêchée isolée

La commune de Fillière peut assurer le déneigement de certaines voies privées sous condition. Ce déneigement a pour vocation de venir en aide aux personnes vulnérables et isolées.
Les personnes résidant en copropriété, en lotissement ou sur une voie privée comportant plusieurs habitations ne peuvent prétendre à la clause, excepté si l'ensemble des résidents de la voie répond aux critères énoncés ci-dessous.
Une liste des personnes vulnérables est arrêtée chaque année par le bureau sur proposition du CCAS.
Pour y être inscrit, l'administré doit s'être au préalable manifesté en mairie ou auprès du CCAS, en remplissant ce formulaire.
Le déneigement des personnes vulnérables identifiées n'est pas prioritaire. Il sera réalisé après celui des voies prioritaires.
Les critères de vulnérabilité sont les suivants :

- *Séniors de + de 75 ans*
- *Personne handicapée : personne allocataire de l'APH*
- *Personne momentanément empêchée (sur attestation sur l'honneur) :*
  - *femme enceinte isolée (sans conjoint présent),*
  - *personne seule temporairement empêchée (jambe cassée, à mobilité réduite, …)*
  - *personne en longue maladie et isolée.*

A l'issue du remplissage du questionnaire, vous pouvez le transmettre à l'adresse actionsociale@commune-filliere.fr ou dans un accueil de la mairie.

Je, soussigné.e, ...

Né.e le …… / …… / ……..

Demeurant (adresse complète) .....

.....

.....

Sollicite le déneigement de ma voie privée pour l'hiver 2026-2027.

Pour les raisons suivantes

☐ J'ai plus de 75 ans
☐ Je suis porteur.se d'un handicap
☐ Je suis temporairement empêché.e. Détailler le motif :
……
……
……

J'atteste sur l'honneur que les informations énoncées ci-dessus sont exactes et m'engage en cas de fausse déclaration ou omission à payer le service de déneigement qui m'aura été indument rendu par les services communaux.

Fait à Fillière, le …… / …… / ……. **Signature**

Protection des données personnelles
Les informations recueillies dans ce formulaire sont nécessaires pour la gestion du service communal de déneigement des voies privées. Elles sont traitées par la Commune de Fillière, responsable du traitement, sur la base de votre demande de prestation. Vos données sont utilisées exclusivement par les services municipaux compétents (DG, voirie et CCAS) et conservées durant un an. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation concernant vos données. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : **Mairie de Fillière – Délégué à la protection des données, 300 rue des Fleuries, 74570 FILLIERE ou par mail à : dpo@commune-filliere.fr**.